



INFO PROVINCE DU HAINAUT

Lu pour vous par notre secrétaire.... INFO DU 30.10.10

Ce texte provient du site internet privé www.secunews.be et est repris sur PolDoc à titre d'information générale.

Son contenu n'engage pas la police.

Agression contre policier : le temps est compté, la distance aussi ...

La plupart des policiers expérimentés affirment que les attaques dont ils peuvent être victimes s'effectuent très rapidement. Toutefois, on éprouve assez vite des difficultés lorsqu'il s'agit d'objectiver cette donnée. Mesurer les temps de réaction peut s'avérer pourtant utile au niveau de l'entraînement en maîtrise de la violence et en particulier dans les mises en situation les plus réalistes possibles, par exemple.

Une étude américaine menée notamment par le Forensic Science Institute s'est intéressée à mesurer et à comprendre la vitesse avec laquelle un individu peut se déplacer. Cette étude met provisoirement de côté, le temps nécessaire à la prise de décision du besoin de se déplacer.

Quantifier les vitesses et distance d'agression

L'étude se base sur la compilation de près de 15 ans de mesures à l'occasion de procédure de sélection de policiers en brassant un large échantillon aux constitutions physiques diverses et variées. Elle parvient ainsi à un tableau qui exprime la vitesse parcourue suivant la distance et/ou le nombre d'enjambées. Elle part du principe – validé – qu'un individu va, au début d'une course à pied, d'une part, améliorer son temps mais également, accroître l'amplitude de ses foulées.

Autrement dit, lorsqu'un policier affirme qu'un suspect est rapidement venu sur lui, il est possible de quantifier ce qualificatif.

De manière concrète et en utilisant les moyennes, la première foulée d'un individu s'effectue à une vitesse de 5 km/h. Mais en accélérant, il peut atteindre une vitesse de 19 km/h et plus et couvrir la distance de 6,5 mètres en seulement 1,7 seconde et en 5 enjambées ...

On peut ramener ces données aux pratiques policières. Les distances généralement admises en rapport avec les zones sont les suivantes :

- La zone intime (de 0 à 1 mètre) est parcourue par un individu en 0,69 secondes en 2 enjambées maximum

- La zone de contrôle (de 1 à 3 mètres) est parcourue par un individu dans un laps de temps compris entre 0,69 secondes et 1,5 secondes avec un maximum de 4 enjambées
- La zone de sécurité (de 3 à 7 mètres) est parcourue dans un laps de temps compris entre 1,5 secondes et 2 secondes en maximum 6 enjambées.

Rappelons qu'à ces temps, il faut ajouter celui de la prise de décision de l'auteur de l'agression ...

Ces chiffres ne peuvent que plaider pour, d'une part une évaluation rapide et correcte des risques par les policiers lors d'une intervention mais également un entraînement ad hoc et d'autre part, la nécessité d'adopter un comportement approprié en situation de menace (que ce soit pour le civil ou le policier).

Lionel Hougardy
Licencié en criminologie

Source: <http://www.forcescience.org>